

DECISION N°2022-12

(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'un ordinateur portable et d'une imprimante pour le service police municipale

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne) ;

Vu l'article L 2122-22, 4° du Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 n° III-2020/40, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la mise en place du nouveau service police municipale,

Monsieur le Maire sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'année 2022, pour l'acquisition d'un ordinateur portable et d'une imprimante pour un devis de 1368 € HT soit 1641.60 € TTC

DECIDE

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'année 2022, pour l'acquisition d'un ordinateur portable et d'une imprimante pour le service police municipale d'un montant de 1368 € HT soit 1641.60 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Fait à LAVERNOSE-LACASSE, le 21/06/2022

Le Maire, A. DELSOL

